

URBANISME

Avis d'annonce de projet

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**

Le demandeur est la **SRL ELENE représentée par Mme Antonacchio Catherine** dont les bureaux se trouvent Rue de Saint Remy, 24 à 4601 Argenteau.

Le terrain concerné est situé à **4601 Argenteau, Chaussée d'Argenteau, 48, cadastré Division 3, section A n°56L- 70E.**

Le projet consiste en **la construction de 7 logements (5 neufs et 2 transformations), d'un bureau, d'un atelier d'artisanat, aménagement des abords et 14 places de parking.**

Considérant que le projet est soumis à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6. du CoDT pour les motifs suivants :

- Annonce de projet d'initiative communale.

Le dossier peut y être consulté, du **30 avril 2024 au 14 mai 2024 inclus**, auprès du Service Urbanisme, rue de Mons, 11 à 4600 Visé, les jours ouvrables sur rendez-vous **uniquement** à prendre par mail (rachelle.dumont@vise.be) ou par téléphone (04/374.84.90).

Des explications techniques pourront vous y être fournies.

Les **réclamations et observations écrites** sont à adresser au Collège communal de la Ville de Visé, soit par courrier postal (rue des Récollets n° 1-3 à 4600 VISE), soit par e-mail (rachelle.dumont@vise.be) soit remise au service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE), jusqu'au **14 mai 2024 à 15 heures au Service Urbanisme.**

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **Annonce de projet – ELENE – 2024/027**

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Mme MARCHAND (04/374.84.83 ou marielle.marchand@vise.be) dont le bureau se trouve au service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE)

Le présent avis est affiché du 23 avril 2024 au 14 mai 2024.

Visé, le 23 avril 2024.